

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 07 JUILLET 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 07 juillet 2021 à 20 h 00, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. et Mmes MARTY – BENOIT – POUSSE – GREFFIER – MAURY – SANCHEZ – COULONVAL – BROUSSE – DUVERT – MARCAILLOU – AZEMA – LEVEJAC – SALANDINI – FOURES – BELUCHE.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- **CLASSEMENT DOMAINE PUBLIC COMMUNAL : IMPASSE DES GENETS.**

M. le Maire rappelle à ses collègues que la commune a été saisie par l'ensemble des co-proprétaires du lotissement « Le Colombier », en vue du classement de la voirie dans le domaine public de la commune.

Après transaction avec ces derniers qui a permis une remise en état de la voirie avant d'engager la procédure, les travaux réalisés par le SIC permettent de passer à la phase transfert.

Il propose l'acquisition de l'emprise voirie pour l'€uro symbolique et après acquisition son transfert dans le domaine public communal.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- **PACTE DE GOUVERNANCE DE CARCASSONNE AGGLO : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.**

M. le Maire informe ses collègues qu'avec le renouvellement du conseil municipal et des élus communautaires le président de l'agglomération a décidé la mise en place d'un pacte de gouvernance qui a pour ambition de définir les relations entre les communes et Carcassonne Agglomération.

Ce pacte a été approuvé par les élus communautaires et les conseillers sont sollicités pour donner leur avis.

Avis favorable à l'unanimité.

- **SERVICE DE PROTECTION DES DONNÉES : AVENANT CENTRE DE GESTION.**

M. le Maire rappelle à ses collègues qu'une convention avait été signée avec le CDG pour la mise en place d'un service délégué à la protection des données mutualisées.

Cette convention arrivant à terme le 26 juin 2021, le CDG propose un avenant pour le prolonger jusqu'au 31 décembre 2021.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- **DECISION MODIFICATIVE N° 2.**

M. le maire propose à ses collègues un transfert d'un montant de 200 € de l'article 6574-65 à l'article 673-67.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- **DIVERS.**

M. le maire mandate Emilie BELUCHE, afin d'examiner les conséquences financières sur la taxe foncière suite à la réforme de la taxe d'habitation et du transfert de la taxe foncière des départements aux communes.

- **COMPTE RENDU DES ADJOINTS.**

* M. Raymond BENOIT ⇨ fait le point sur les chantiers en cours et propose au titre de l'investissement communal pour la conservation du patrimoine du camping, le remplacement du système informatisé des réservations.

Le devis s'élève à 6 310.50 € hors taxe.

Accord du Conseil Municipal.

Cette dépense nécessite une décision modificative sur le programme camping d'une somme de 8 000 € qui sera affectée par prélèvement sur les dépenses imprévues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 20 H 30.

Le Maire,



Alain MARTY

